

Présentation des avancées récentes réalisées dans la prévention de la criminalité

Aperçu stratégique

La problématique

Depuis une décennie, la criminalité recule dans les pays développés, y compris au Canada. Malgré tout, chez les Canadiennes et les Canadiens de 15 ans et plus, une personne sur cinq a déclaré avoir été victime d'un acte criminel en 2014. Au sein de ce groupe, plus de 2 millions de personnes ont été victimes d'un crime avec violence, tel qu'une agression physique. On estime que les dommages causés par la violence interpersonnelle se chiffrent à 55 milliards de dollars par an au Canada.

La violence entre partenaires intimes et les agressions sexuelles, dont nous ne connaissons pas précisément l'incidence au Canada, touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles et laissent des séquelles à long terme chez les victimes. Par ailleurs, les Autochtones sont sur-représentés chez les victimes de violence, y compris chez les victimes d'homicide, dont une sur quatre est autochtone. Enfin, la violence liée aux gangs de rue demeure un problème trop fréquent.

Depuis l'an 2000, le taux de croissance de l'enveloppe budgétaire des forces de police a dépassé de 43 % le taux d'inflation. Dans un rapport portant sur l'analyse la plus exhaustive jamais réalisée sur l'avenir des services de police, un groupe de travail du Conseil des académies canadiennes appelle à une professionnalisation accrue des forces de l'ordre, à une amélioration de la collecte des données sur le maintien de l'ordre, notamment sur ses coûts, et à l'adoption d'une stratégie de prévention de la criminalité multisectorielle dont la police ne constituerait qu'un élément parmi d'autres.

La prévention, une solution

Nous disposons aujourd'hui de données exhaustives sur l'efficacité des différentes méthodes de lutte contre la criminalité et la victimisation. Les décideurs, bien qu'ils aient accès à ces renseignements, n'en font pas encore usage.

Les pouvoirs publics peuvent trouver des conseils sur les conclusions à tirer de ces données et les différentes façons de mettre en pratique ces enseignements dans un ouvrage intitulé *Smarter Crime Control: A guide to safer futures for citizens, communities and politicians*. Selon l'auteur, il suffirait d'investir l'équivalent de 10 % des sommes que nous consacrons actuellement aux services policiers, judiciaires et correctionnels dans des mesures de prévention efficaces pour réduire durablement la criminalité de 50 %.

Le ministère de la Justice des États-Unis a effectué un examen approfondi des solutions éprouvées de lutte contre la criminalité (crimesolutions.gov). De tous les projets jugés efficaces dans le cadre de cet exercice, 65 % comprenaient l'intervention de services d'aide à la jeunesse et aux familles, l'intégration de cours de préparation à la vie active dans les programmes scolaires, et la prestation de services dans le secteur de la santé. Les projets axés sur la déjudiciarisation et la mise à contribution proactive des services de police étaient eux aussi efficaces pour réduire le coût des services de police, prévenir la victimisation et diminuer la violence.

Selon des sondages d'opinion, le public canadien préfère que les fonds de lutte contre la criminalité soient investis non pas dans les services de police, les tribunaux et le système carcéral, mais dans l'enseignement et la prévention. Selon certaines des analyses, chaque dollar investi dans un projet efficace se traduit par une réduction de 7 dollars de la valeur pécuniaire des préjudices subis par les victimes et des coûts implicites des services de police et de l'incarcération.

Les stratégies municipales

Plusieurs des organisations intergouvernementales approuvent l'adoption de mesures de prévention de la criminalité mises en œuvre par le biais de stratégies multisectorielles planifiées et étayées par des données probantes comme manière efficace de réduction de la criminalité. Glasgow a donné l'un des exemples les plus frappants de ce type d'initiatives. En trois ans, sa stratégie de lutte contre la violence, qui constitue aujourd'hui une pratique exemplaire, s'est soldée par une diminution de 50 % de la violence des gangs de rue et plus particulièrement de l'incidence des homicides.

Des pistes d'action pour les intervenants municipaux

Sur la base de ces faits nouveaux, ce document et quatre brèves pistes d'action destinées aux intervenants municipaux sont en cours de préparation. Ces résumés donnent un accès facile aux données sur la prévention du crime et donc les mesures à prendre par les élus, les hauts fonctionnaires municipaux, les cadres de la police, les coordonnateurs municipaux de la prévention et les citoyens. Voici les titres de ces résumés :

Piste d'action 2016.0:

Présentation des avancées récentes réalisées dans la prévention de la criminalité

Les municipalités font face à la violence dans la rue, la violence contre les femmes et les crimes contre les biens ainsi qu'à une augmentation constante et difficile à soutenir des coûts des services policiers. Les données scientifiques confirment que la prévention a permis de réduire ces problèmes. Le défi est d'investir davantage dans la prévention dans plusieurs municipalités.

Piste d'action 2016.1 :

Pourquoi faut-il investir dans la prévention de la criminalité à l'échelle municipale ?

Le crime interpersonnel fait 55 milliards \$ en dommages aux citoyens chaque année. La preuve accumulée justifie des investissements en prévention comme le moyen le plus rentable de réduire la criminalité. La majorité des Canadiens appuient ces investissements.

Piste d'action 2016.2:

Les principales sources de données probantes sur la prévention efficace de la criminalité

Les données probantes sur ce qui freine la criminalité est accessible dans un guide pour les élus sur le contrôle intelligent de la criminalité et sur les sites web principaux. Les programmes éprouvés sont dans des secteurs tels que les jeunes et à la famille, les écoles et la santé, ainsi que la police.

Piste d'action 2016.3 :

Des exemples de programmes éprouvés de prévention de la criminalité

Exemples de programmes de prévention efficaces qui comprennent la sensibilisation des jeunes vulnérables, le soutien pour les parents, les programmes scolaires axés sur les relations, la prévention sociale dans les salles d'urgence et la police préventive.

Piste d'action 2016.4 :

Des stratégies intégrées de sécurité communautaire pour la mise en œuvre de mesures efficaces de prévention de la criminalité

Sur le plan international certaines municipalités ont réduit la criminalité de 50% ou plus en ciblant le développement social et la police préventive dans les zones de forte criminalité et de défavorisation sociale. Leurs stratégies efficaces comprenaient un diagnostic et l'évaluation des résultats.

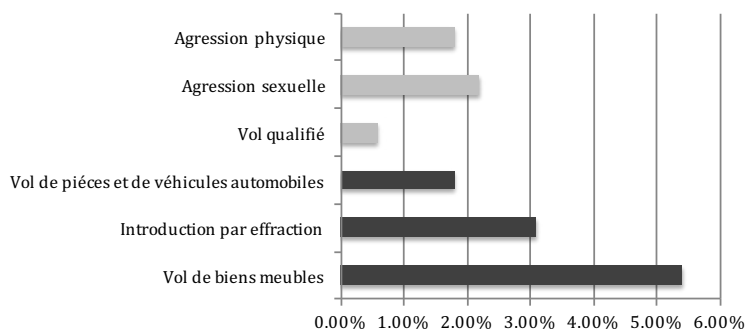
Introduction

Nous présentons ici les avancées récentes réalisées dans la recherche sur la prévention de la criminalité ainsi que les implications de ces découvertes pour la lutte contre la criminalité au Canada, plus particulièrement à l'échelle municipale. Les sources de ces données figurent dans le site Web du Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité (RMCP). Cette présentation exclut les faits nouveaux provenant des municipalités du RMCP, qui seront exposés dans le cadre des différentes activités du projet Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité.

Les taux de criminalité et le défi qui nous attend

Les enquêtes sociales sur la victimisation réalisées par Statistique Canada en 2014 ont révélé qu'au cours des 12 mois précédents, une personne sur cinq avait été victime d'un crime de droit commun au Canada. Au sein de ce groupe des victimes, plus de 2,2 millions de personnes, soit 7,6 % des Canadiennes et des Canadiens adultes, avaient été victimes d'un crime violent (tel qu'une agression physique). En outre, 14 % des ménages avaient été victimes d'un vol. Les données issues des enquêtes sur la victimisation sont particulièrement utiles, car elles incluent les crimes qui ne sont pas signalés à la police. Or, les entretiens avec les victimes d'actes criminels indiquent que celles-ci choisissent souvent de ne pas signaler leur victimisation à la police. Certains types de victimisation, notamment les agressions sexuelles, ne sont pas signalées à la police dans plus de 90 % des cas.

Taux d'incidents criminels par 100 adultes
Crimes contre les biens par 100 ménages



Par définition, les crimes déclarés par la police (Déclaration uniforme de la criminalité, DUC) excluent les crimes qui ne sont pas signalés aux services de police et ceux qui, pour différentes raisons, ne sont pas enregistrés officiellement par ces services. L'incidence des crimes violents selon la DUC est de 1 % par 100 personnes au Canada. Ce taux a quintuplé entre 1962 et 1990, pour diminuer ensuite de 25 %. Selon la DUC, le taux de l'incidence des crimes contre les biens est de 3 %. Ce chiffre, après avoir atteint un pic en 1990, a retrouvé aujourd'hui son niveau des années 1960. En outre, au cours des 10 dernières années, la police a porté un nombre d'accusations stable à l'égard d'autres infractions, telles que la conduite en état d'ébriété (2,2 %) et la possession de drogues (1,7 % dans le cas du cannabis). L'incidence des homicides au Canada se chiffre actuellement à 1,5 pour 100 000. Ce taux, bien que nettement inférieur à celui des États-Unis (5 pour 100 000), demeure plus élevé que celui d'autres pays développés, tels que l'Angleterre, l'Allemagne et la Suède (1 pour 100 000).

Selon Statistique Canada, qui a analysé la répartition géographique des crimes signalés à la police, la criminalité se concentre dans un petit nombre de secteurs urbains. Ces quartiers à problèmes se caractérisent par des niveaux élevés de pauvreté, un éclatement des familles, une surreprésentation des jeunes hommes célibataires et un morcellement du tissu social.

L'incidence de la criminalité dans les municipalités canadiennes

Selon les estimations les plus fiables dont nous disposons, les pertes matérielles subies par les victimes canadiennes d'actes criminels (pertes de biens, manques à gagner, frais médicaux, etc.) se chiffrent à près de 10 milliards de dollars par an, et les pertes immatérielles (souffrances psychologiques, diminution de la qualité de vie due au traumatisme, etc.), à 45 milliards de dollars, pour un total de 55 milliards de dollars, soit environ 2 % du PIB.

Outre le préjudice subi par les victimes et le coût assumé par la société, les municipalités canadiennes sont aux prises avec plusieurs

problèmes pressants :

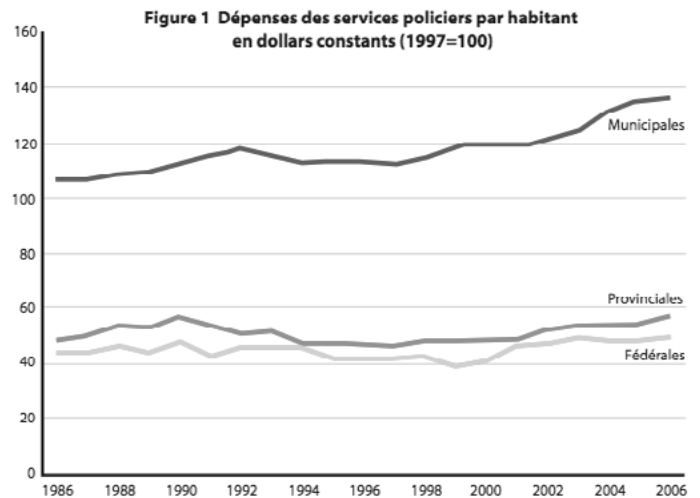
- les fusillades liées aux gangs de rue, qui ont augmenté depuis l'an 2000 ;
- la surreprésentation des personnes autochtones parmi les victimes répertoriées chaque année : alors que les Autochtones ne représentent qu'un peu plus de 4 % de la population, une victime de meurtre sur quatre est autochtone, et un accusé de meurtre sur trois ;
- la toxicomanie et la traite des personnes ;
- la violence entre partenaires intimes et les agressions sexuelles, qui touchent plus particulièrement les femmes, et au sujet desquelles le Canada ne dispose pas encore d'une enquête nationale adéquate.

Aux États-Unis, en 2010, les Centers for Disease Control and Prevention ont lancé une enquête nationale modèle sur la violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle. Cette étude, en plus de démontrer la prévalence de ces types de violence, a prouvé qu'ils entraînaient des problèmes de santé à vie et constituaient des facteurs de décès prématuré, surtout chez les femmes. Ce document devrait nous encourager à recueillir ce type de données au Canada pour concentrer l'attention des pouvoirs publics sur cette problématique. Entre autres recommandations, les auteurs du rapport conseillent d'intervenir dans les écoles pour modifier le comportement et les valeurs des enfants, soutenir les victimes, et utiliser les données pour orienter le changement ainsi qu'en évaluer les progrès.

L'augmentation croissante du budget dédié aux services de police, une problématique municipale en émergence

Au Canada, le nombre de policiers se situe dans la moyenne des pays développés. Le pays compte environ 200 agents pour 100 000 habitants, ce qui est comparable aux chiffres de la Suède et des Pays-Bas et inférieur au niveau des États-Unis (230 pour 100 000). Bien que ce nombre soit relativement stable depuis près de 40 ans, les coûts des services de police augmentent à un rythme accéléré. En effet, les

dépenses totales ont doublé depuis l'an 2000, passant à 13,9 milliards de dollars, soit un taux d'augmentation plus élevé de 43 % que celui de l'inflation. Puisque les municipalités assument 60 % de ces coûts, la police représente pour elles une dépense de plus en plus importante. Selon la Fédération canadienne des municipalités, il s'agit d'« une augmentation qui ne peut pas être soutenue des coûts des services policiers et de la sécurité publique pour les municipalités. Très souvent, cela empiète sur d'autres services essentiels, comme les interventions et les programmes visant à prévenir la criminalité. »



Au Canada, en règle générale, les municipalités ne financent pas directement les services correctionnels. Le Canada compte un peu plus de 100 détenus adultes pour 100 000 habitants. Ce taux se situe dans la moyenne des pays avancés. Bien qu'il soit supérieur à celui d'autres pays, tels que l'Allemagne (78 pour 100 000), il demeure bien inférieur à celui des États-Unis (700 pour 100 000).

Des rapports canadiens axés sur la dimension économique du maintien de l'ordre et de la sécurité communautaire

En 2014, le Conseil des académies canadiennes a publié un rapport intitulé *Le maintien de l'ordre au Canada au XXI^e siècle : Une nouvelle police pour de nouveaux défis*. Il s'agit de la plus vaste étude des services de police jamais effectuée au pays. Ce document attire l'attention sur le fait que les progrès technologiques

et la croissance rapide des coûts liés aux services de police ont changé le visage de la criminalité et le milieu dans lequel œuvre la police. Dans leurs conclusions, les auteurs recommandent de professionnaliser les services offerts par la police et, accroître leurs capacités en matière de collaboration et de partenariat. Au chapitre des municipalités, ils soulignent que la gouvernance de la police devrait être subordonnée à la sécurité publique, ce qui signifie que la police ne représente qu'un moyen parmi d'autres de lutter contre la criminalité.

D'autres rapports et congrès nationaux récents ont attiré l'attention sur les problèmes budgétaires entraînés par l'augmentation des dépenses des services de police, notamment le rapport Drummond (Ontario) et les rapports du Directeur Parlementaire du Budget et de l'Institut Fraser, et deux congrès nationaux organisés par Sécurité publique Canada sur les paramètres économiques des services de police et de la sécurité communautaire. Bien que les recommandations issues de ces rapports et de ces rencontres ne soient pas identiques, elles se rejoignent dans les deux grandes idées qui s'en dégagent : 1) la nécessité d'utiliser davantage les données probantes dans l'élaboration des politiques ; 2) la diminution de la demande pour les services de police qu'entraînerait un investissement dans la prévention.

Les ressources à investir dans des stratégies efficaces de prévention de la criminalité en 2016

En 2016, les municipalités jouissent d'une facilité d'accès sans précédent aux données liées aux stratégies éprouvées en prévention de la criminalité. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales ont produit des "ressources" qui cataloguent et regroupent les données probantes sur les actions efficaces à prévenir la criminalité. Ces ressources sont faciles d'accès pour les municipalités qui peuvent s'y référer pour résoudre leurs problèmes liés à la criminalité et aux budgets.

Un ouvrage récent, *Smarter Crime Control: A guide to safer futures for citizens, communities and politicians* (Waller, 2014), examine tous les éléments probants relevés à ce jour dans les

pays développés sur les mesures qui permettent de prévenir la criminalité interpersonnelle et propose aux décideurs des mesures concrètes pour lutter contre la criminalité et faire des économies. L'auteur conclut qu'une somme équivalant à 10 % du budget actuel des services policiers, judiciaires et correctionnels, si elle était investie dans des mesures de prévention efficaces, pourrait réduire durablement la criminalité de 50 %.

Cette conclusion se fonde sur trois grands axes d'analyse :

1. Le recul de la criminalité constaté dans la plupart des pays développés depuis une vingtaine d'années n'est pas dû aux dépenses effectuées dans les activités habituelles des services de police, des tribunaux et des services correctionnels. Les États-Unis en sont la preuve, car si la police et les prisons étaient efficaces contre la criminalité, il s'agirait du pays le plus sécuritaire de tous les pays développés, et non celui dont le taux de violence compte parmi les plus élevés.
2. Le recul des crimes contre les biens s'explique en partie par les innovations technologiques (systèmes d'alarme, interrupteurs d'allumage, etc.) qui rendent ces crimes plus difficiles et risqués. La variation des chiffres de la criminalité d'un pays développé à l'autre, et d'une région à l'autre au sein de ces pays, est partiellement attribuable à certains facteurs sociaux, tels que les handicaps socio-économiques et l'éclatement des familles, plus particulièrement lorsqu'aucun filet social adéquat ne vient atténuer l'effet de ces facteurs.
3. Aujourd'hui, de nombreuses données nous permettent d'évaluer la rentabilité des initiatives de prévention des crimes violents et des crimes contre les biens. Ces données confirment que la prévention est la méthode de lutte contre la criminalité la plus efficace et la plus économique. Il convient désormais d'appliquer ce constat.

Parmi les ressources qui s'offrent aux décideurs sur les méthodes éprouvées de lutte contre la criminalité, on trouve désormais des tel que les sites Web d'organismes prestigieux, tels que

l'Organisation mondiale de la santé, le ministère de la Justice des États-Unis et l'Inspectorat de la police du Royaume-Uni. Ces ressources compilent les conclusions tirées de recherches sur les méthodes efficaces de prévention de la criminalité effectuées ces 50 dernières années. Certaines d'entre elles seront explorées d'avantage dans une piste d'action (2016.2).

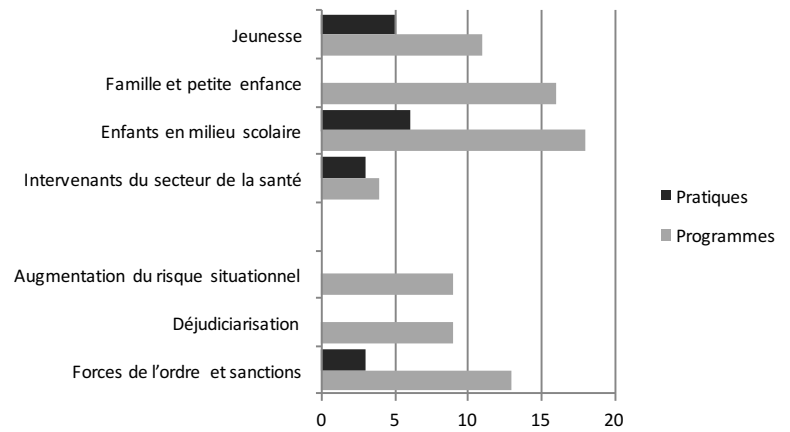
Pour prévenir la violence dans les pays développés et en voie de développement, l'Organisation mondiale de la santé continue de promouvoir l'adoption de stratégies fondées sur des données probantes dans le domaine de la santé publique. En 2014, le groupe a publié un rapport sur les données probantes touchant à la jeunesse et aux familles, aux armes, à l'alcool et aux drogues, aux victimes et à la violence faite aux femmes. Un plan d'action global pour lutter contre la violence a ensuite été conçu sur la base d'une analyse des cadres de gouvernance et des programmes efficaces mis en œuvre dans 133 pays. Ce rapport met à la disposition des municipalités des données probantes sur le rôle que peuvent jouer les approches axées sur la santé publique.

Le Ministère de la Justice des États-Unis a mis en ligne un site Web, crimesolutions.gov, consacré aux programmes et aux pratiques éprouvés en matière de prévention de la criminalité. On y trouve l'évaluation d'environ 400 types de projets et 80 pratiques mis en œuvre dans les pays développés au cours des 50 dernières années. Trois cotes ont été attribuées à ces projets et à ces pratiques : efficace, prometteur et inefficace. Les programmes jugés efficaces, bien qu'ils comprennent certains projets d'intervention proactive des forces de l'ordre, relèvent dans leur grande majorité (65 %) des catégories de la jeunesse, des familles et de la petite enfance, des programmes scolaires et de la santé. Les projets axés sur la déjudiciarisation et la mise à contribution proactive des forces de l'ordre sont eux aussi efficaces pour réduire le coût des services de police, prévenir la victimisation et faire diminuer la violence. L'incarcération est jugée inefficace, de même que certaines initiatives très répandues à l'échelle

municipale, telles que les programmes Scared Straight et Boot Camps.

La Global Commission on Drugs a réuni des

Ventilation par catégorie des programmes et pratiques efficaces sur crimesolutions.gov



données probantes sur la prévention de l'abus de drogues illicites. Ses conclusions sont claires : la « guerre contre les drogues » s'avère inefficace et extrêmement coûteuse, tant sur le plan de la facture réglée par les contribuables que du point de vue des préjudices personnels subis par les citoyens. Le rapport de la commission recense de nombreuses méthodes permettant de prévenir l'abus de stupéfiants et de réduire les conséquences néfastes de la consommation de drogue. Il propose notamment de s'inspirer d'innovations telles que celles qui ont été proposées aux fins de la légalisation de la marijuana au Canada.

Les données et leur mise en œuvre au Canada

Selon l'état actuel des connaissances, les mesures de prévention de la criminalité les plus efficaces sont celles qui passent par le développement social et la prévention situationnelle pour s'attaquer aux divers facteurs de risque. Comptent dans cette catégorie les programmes de mentorat et qui atteignent les jeunes dans la rue, les services aux familles et à la petite enfance, les programmes scolaires et les innovations dans le secteur de la santé – des domaines qui sont soit du ressort des municipalités, soit sous leur influence. Parmi les autres solutions faciles à mettre en œuvre figurent les projets

d'aménagement du cadre de vie, qui mettent en jeu deux approches, soit celle de la police axée sur la résolution des problèmes et celle de la prévention situationnelle de la criminalité. Sécurité publique Canada a récemment mis sur pied un répertoire des recherches policières et commence à mettre des données probantes à la disposition des intéressés par ce biais.

En raison du manque d'investissements importants dans ce type d'études au Canada, une grande partie des données probantes sur les méthodes efficaces de prévention de la criminalité proviennent d'autres pays développés et doivent être adaptées à la réalité canadienne. Le Centre national de prévention du crime peut jouer un rôle important à ce chapitre en continuant de financer ces programmes et d'en évaluer l'efficacité dans le contexte canadien.

Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada comprennent un grand nombre de mesures de prévention primaire, notamment dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, de l'enseignement, de la culture et de la santé. Toutefois, il sera impossible au Conseil national de réconciliation de répondre aux innombrables appels à l'action visant à diminuer la surreprésentation des autochtones dans le milieu carcéral si les municipalités n'interviennent pas sur la prévention pour réduire le taux de victimisation criminelle de cette population.

Le Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes a mis de l'avant un important plan d'action national pour réduire la violence faite aux femmes et aux enfants et améliorer les services offerts aux victimes des crimes liés au genre. Bien que ce premier exercice soit important, un travail plus approfondi devra être effectué pour bien délimiter ces enjeux.

Aucune évaluation définitive n'a été effectuée pour confirmer qu'il serait efficace d'investir dans la santé mentale et dans des projets donnant la priorité au logement pour prévenir la criminalité, bien que la logique et des données probantes générales aillent dans ce sens.

Les stratégies municipales globales en matière de sécurité communautaire

Les stratégies de prévention du crime qui font consensus au sein des organisations intergouvernementales et sont associées aux reculs de la criminalité les plus importants se distinguent par leur caractère global et multisectoriel. ONU-Habitat confirme l'importance prépondérante des stratégies globales de sécurité communautaire qui font partie de son Programme pour des villes plus sûres. Plus particulièrement, l'organisme met l'accent sur le rôle des centres de responsabilité dans le diagnostic des problèmes ainsi que dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies multisectorielles.

Les projets ci-dessous comptent parmi les exemples les plus frappants de ces stratégies.

- La ville de Winnipeg a réduit les vols de voitures de 76 % en investissant 40 millions de dollars dans une stratégie globale de sécurité communautaire qui a permis de diagnostiquer le problème et de le résoudre en mettant en œuvre des projets d'intervention auprès des jeunes et des délinquants récidivistes ainsi que des mesures de renforcement des cibles. La ville a ainsi récupéré au quintuple la valeur de son investissement.
- La ville écossaise de Glasgow a réduit son taux d'homicides de plus de 50 % grâce à la mise en œuvre de projets d'information des jeunes et des familles, d'initiatives de soutien psychologique aux victimes dans les services d'urgence des hôpitaux, et de mesures ciblées de maintien de l'ordre. La stratégie de prévention globale de la criminalité planifiée et étayée par des données probantes qu'elle a mise en œuvre est désormais recommandée par des agences de l'ONU (ONU-Habitat, 2015).

Ces exemples, de même que d'autres expériences réussies, font l'objet d'une description plus approfondie dans la piste d'action 2016.4.

Le soutien provincial et fédéral accordé aux stratégies municipales

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et l'Association des chefs de police de l'Ontario ont produit un rapport sur un cadre de proposé. Ils en ont publié un autre sur la sécurité et le bien-être communautaires, et prévoient en publier un troisième. Ces documents mettent l'accent sur les données probantes relatives à l'efficacité des volets sociaux et policiers des stratégies de prévention et démontrent que certaines collectivités ont commencé à mettre en œuvre des programmes de prévention éprouvés. La province devra toutefois prendre de nombreuses autres mesures pour encourager la mise en œuvre de programmes municipaux susceptibles de rendre les villes plus sûres.

En Saskatchewan, la province a mis sur pied le programme Building Partnerships to Reduce Crime afin d'établir des partenariats multisectoriels étayés par des données probantes pour diminuer la criminalité. Ce programme s'inspire du succès de deux initiatives lancées à Prince Albert, le Centre of Responsibility et le Hub. Ce dernier se multiplie au Canada et suscite un intérêt considérable au sein des services de police soucieux de transférer certains des problèmes dont ils sont actuellement chargés à des secteurs d'intervention plus adaptés. Le Centre of Responsibility n'a encore inspiré aucun autre projet, mais son importance pour la prévention pourrait s'agir d'un rôle à attribuer au RMCP.

En 2006, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la criminalité de l'Alberta, des ministères clés, dont celui de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Santé, ont établi un partenariat multisectoriel étayé par des données probantes. Dans des villes des quatre coins de la province, ils ont financé des programmes de prévention mettant en jeu un large éventail de secteurs. Malgré son

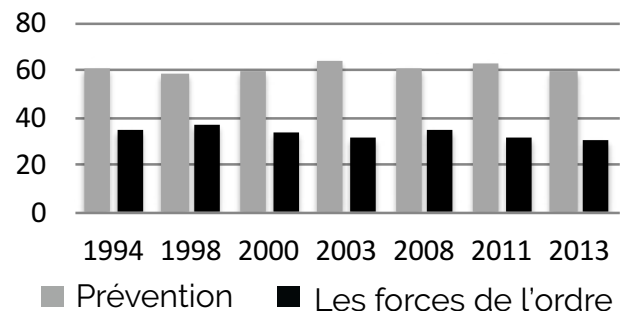
succès, son potentiel à réduire les coûts et l'intérêt international qu'il a suscité, le projet a été abandonné en 2012.

Le Centre national de prévention du crime continue de financer l'évaluation de programmes dont l'efficacité en matière de lutte contre la criminalité a été démontrée dans d'autres pays. Ce financement est limité à cinq années et ne peut dépasser les 7,5 millions de dollars. De son côté, Sécurité publique Canada a créé un répertoire des recherches policières qui est accessible sur le Web. Les municipalités peuvent s'appuyer sur ces ressources pour mettre au point des propositions de projet et utiliser les données disponibles.

L'appui des citoyens

Selon des sondages d'opinion, une majorité de Canadiennes et de Canadiens (60 %) préfèrent que les fonds de lutte contre la criminalité soient investis non pas dans les systèmes policier, juridique et carcéral, mais dans l'enseignement et la prévention. Selon les enquêtes sociales sur la victimisation, les personnes qui choisissent de signaler à la police le crime dont elles ont été victimes sont bien plus nombreuses à le faire à des fins de prévention, ou, dans le cas des crimes contre les biens, pour retrouver leurs possessions, qu'à des fins punitives.

60% des Canadiens préfèrent que l'on investisse dans la prévention de la criminalité plutôt que dans les forces de l'ordre



RÉSEAU MUNICIPAL
CANADIEN EN PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ
Ensemble pour des villes canadiennes plus sécuritaires

CANADIAN MUNICIPAL
NETWORK ON CRIME
PREVENTION
Together for Safer Canadian Cities



uOttawa